

PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE ET BIODIVERSITÉ



PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE ET BIODIVERSITÉ

En bref

« Le monde de demain », une formule qui rassemble tous les espoirs pendant cette crise sanitaire et dont découle un triste constat : le monde d'hier n'est viable ni pour nous, ni pour la biodiversité.

Pourtant, tout n'est pas perdu : la transition écologique et la préservation de la biodiversité sont devenues des préoccupations incontournables pour de nombreux citoyens et citoyennes. Ces préoccupations et l'urgence à agir, le gouvernement l'a en partie intégré à son Plan "France Relance 2020". Toutefois le constat est édifiant : selon l'IPBES, l'apparition de pandémies est un phénomène directement lié à l'érosion de la biodiversité, et le déclin de l'économie mondiale est lui aussi directement lié à ce phénomène.

Il est donc urgent de passer d'une politique de l'intention à une politique de l'action tant la sauvegarde de nos sociétés est liée à la sauvegarde de notre biodiversité. Cet interlien a poussé Humanité et Biodiversité à étudier au plus près les mesures prises par le plan de relance, un outil inédit pour réinventer notre économie en accord avec nos écosystèmes, par rapport à l'impact des décisions de ce plan sur la biodiversité.

Ce cahier a donc pour ambition de décrypter ces mesures et de souligner, face à cette analyse, que si l'effort est louable, il reste trop peu ambitieux face aux défis de taille que va devoir affronter ce monde de demain.

Sommaire

Introduction	4
1. Quels sont les facteurs d'érosions de la biodiversité ?	4
2. Nos sociétés humaines et l'économie ne peuvent fonctionner sans la biodiversité.....	5
Encadré : La question des prix	6
3. Analyse du plan de relance dans ses dimensions biodiversité ⁵	6
3.1. Présentation générale	6
3.2. Le volet : Écologie.....	7
3.3. Autres volets	11
Conclusion.....	12



Souvent oubliée dans l'ombre du climat, la biodiversité, qui recouvre la diversité des espèces (faunes, flores, microorganismes...) mais aussi leurs interactions et les écosystèmes qu'ils forment, est essentielle au fonctionnement des sociétés humaines, des entreprises et de la vie... tout simplement.

Les entreprises dépendent de la biodiversité, à travers les biens et services qu'elle procure (appelés services écosystémiques). La pérennité des entreprises et de leur chaîne de valeur ne peut se faire sans préservation de la biodiversité. Sa dégradation constitue donc un risque majeur pour les entreprises et les territoires. L'évaluation mondiale de l'IPBES, publiée en mai 2019, a pointé les facteurs majeurs responsables de cette dégradation.

Le Plan de relance, qui intègre les travaux faits précédemment dans le cadre du Pacte Productif, doit donc prendre en considération à la fois la vulnérabilité de certaines filières à la dégradation de la biodiversité et la nécessité d'agir sur les causes de cette dégradation. C'est le sens des propositions que nous faisons. Des sommes considérables vont être investies¹, c'est une chance de pouvoir les orienter vers la transition écologique, car une telle opportunité ne se représentera pas de sitôt !

1. Quels sont les facteurs d'érosions de la biodiversité ?

Depuis que la vie est apparue sur Terre, de nouvelles espèces n'ont cessé d'apparaître, pendant que d'autres disparaissaient. Toutefois, nous savons aujourd'hui que le rythme actuel de l'extinction est entre 100 fois et 1.000 fois supérieur à ce qu'il devrait être. Ce niveau exceptionnellement fort d'extinctions, couplé à une érosion générale de l'effectif des populations de nombreuses plantes et animaux, fait que de nombreux spécialistes parlent d'une « sixième crise d'extinction », la précédente étant celle qui a eu lieu il y a 65 millions d'années.

Cette érosion de la biodiversité se manifeste à chacun de ses niveaux d'organisation : diversité génétique au sein des espèces, diversité spécifique et diversité des écosystèmes, ceci sur l'ensemble de notre planète : On estime que, hors pôles, la part des écosystèmes faiblement influencée par les activités humaines n'est plus que de 25%, alors qu'elle était encore de 50% il y a un siècle.

Les causes de cette perte de biodiversité sont bien connues. Le rapport de l'IPBES les regroupe en cinq ensembles :

- **Les changements d'usages des terres et des mers**, ce qui inclut le défrichement, la déforestation, l'artificialisation des surfaces terrestres ou du trait de côte, ou encore la fragmentation des écosystèmes par des infrastructures ;
- **La surexploitation des ressources**, notamment par la surpêche ou la déforestation ;
- **Le changement climatique**, qui modifie l'aire de répartition de nombreuses espèces ;
- **Les pollutions chimiques**, comme les résidus de pesticides ou la prolifération de microparticules de plastiques, ou physiques, comme la pollution lumineuse, qui affecte de nombreuses espèces nocturnes (insectes, oiseaux, chauves-souris, etc.) ;
- **La dissémination d'espèces exotiques envahissantes.**

Toutes ces causes sont directement liées aux activités humaines, notamment l'industrie, l'agriculture, l'étalement urbain et le développement des infrastructures.

¹ Avec un engagement fort de l'Europe

2. Nos sociétés humaines et l'économie ne peuvent fonctionner sans la biodiversité

Le paradoxe, c'est que les activités économiques, si elles impactent la biodiversité, en dépendent aussi directement. L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (MEA pour « *Millenium Ecosystem Assessment* » en anglais), une étude à l'échelle mondiale conduite sous l'égide de l'ONU en 2005, révélait le concept de « services écologiques » (parfois aussi désignés « services écosystémiques »), qui désigne la manière dont les activités humaines bénéficient du fonctionnement normal des écosystèmes.

Ces services écologiques sont généralement regroupés en :

- **Des services dits « d'approvisionnement »**, qui recouvrent toutes les denrées tangibles comme les ressources alimentaires, les matériaux comme le bois ou les fibres végétales, ou encore les substances d'intérêt pharmaceutiques ou industrielles.
- **Des services dits « de régulation »**, qui désignent toutes les fonctions comme la régulation du climat global par captation et séquestration du CO₂; la régulation du climat local liée l'évapotranspiration des forêts et du couvert végétal en général ; la captation, le stockage et l'épuration des eaux ; ou encore la pollinisation, etc.
- **Les services « culturels »**, qui recouvrent notamment l'ensemble des activités de loisir d'extérieur, mais aussi l'écotourisme ou les valeurs esthétiques et spirituelles.
- **Les services dits « de supports »**, comme la production primaire, le cycle des nutriments ou la formation des sols.

Si les populations humaines dépendent des services écologiques pour leur bien-être, il va de soi que les entreprises en dépendent aussi : les entreprises du secteur agroalimentaire (de la production jusqu'à la distribution) dépendent des denrées alimentaires, dont la production est rendue possible par les services qui entretiennent la qualité des sols ou des eaux de surface, ou encore par la pollinisation, dont 60% des fruits et légumes consommés par l'humanité dépendent. L'industrie du bois, que ce soit pour le gros œuvre du bâtiment, la fabrication de meubles, la pâte à papier ou encore le bois combustible, dépend de la capacité des forêts à se renouveler. L'industrie pharmaceutique ou cosmétique puise son inspiration, et parfois même ses substances actives, dans les écosystèmes. Enfin, le tourisme et de nombreuses activités de loisirs extérieurs bénéficient directement du bon fonctionnement des écosystèmes, générant de nombreuses retombées économiques.

Un récent rapport remis au ministère de l'environnement², estimait ainsi qu'un million et demi d'emplois dépendaient directement de la biodiversité, ce qui représentait pour les entreprises françaises 275 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 82 millions d'euros d'exportations.

Si, bien sûr, la biodiversité ne peut en aucun cas être réduite à son « utilité » pour les activités économiques et qu'elle doit être avant tout préservée pour ce qu'elle est et pour ses potentialités, il n'en reste pas moins que l'économie, comme on l'a vu, dépend aussi de la biodiversité. Les entreprises sont donc concernées. La protection de la biodiversité peut aussi être un excellent investissement, générant des retombées positives immédiates, tout en préparant l'avenir en contribuant à renforcer la résilience des entreprises et des tissus économiques des territoires.

² La Biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emplois - 2016

Encadré : La question des prix³

Pour les économistes classiques, la question des prix est centrale, car si l'on ne peut affecter à un bien ou à un service un prix, si possible de marché, on ne peut retenir économiquement les dits biens et services. Par défaut, il reste possible de se référer à une approche par les coûts, en mesurant les dégâts, par exemple le coût nécessaire, suite à une pollution aux hydrocarbures à la remise en l'état initial présumé. Cette question de l'approche économique de la biodiversité, de son coût et de son prix, a été le point central du rapport 2019 de Bernard Chevassus-au-Louis, qui réalise une présentation et une analyse critique des méthodes utilisables pour estimer les valeurs économiques de la biodiversité et des services écosystémiques.

Dans ces conditions, nos analyses et nos propositions sur le contenu du plan de relance s'appuient sur les principes exposés plus haut : si on oublie la biodiversité, la dégradation de cette dernière se rappelle à nous. En cette période de Covid, les travaux scientifiques⁴ nous alertent plus que jamais sur les liens entre Humanité et Biodiversité.

3. Analyse du plan de relance dans ses dimensions biodiversité⁵

3.1. Présentation générale

Le plan de relance du gouvernement a été présenté le 3 septembre 2020 et affiche l'ambition « *de construire la France de 2030, [...] qui devra être une économie prospère, écologique et humaine* » et non pas pour « *reconduire à l'identique l'existant en déversant des milliards de subventions, y compris dans des secteurs dont on sait qu'ils ne peuvent plus opérer comme avant* ».

Ce plan présente, dans l'introduction présidentielle, trois grands objectifs :

- Une France plus verte et plus respectueuse du climat
- Une France plus indépendante et plus compétitive
- Une France bien formée

Toutefois, le Premier ministre rappelle ensuite que la seule priorité absolue c'est le chômage.

Le plan affiche 100 milliards d'euros mobilisés sur un total de 68 mesures, présentées sous forme de fiches thématiques. Humanité & Biodiversité demandait qu'une évaluation ex ante du plan de relance vis-à-vis de ses impacts ou leviers pour la biodiversité soit effectuée, mais il n'en est fait aucune mention dans l'ensemble de la communication qui accompagne ce plan. Une véritable occasion manquée de prioriser des actions en lien avec les principaux facteurs d'érosion de la biodiversité ou de s'assurer que les mesures du plan ne soient pas défavorables à la nature. Nous regrettons aussi l'absence de lien avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (2011-2020) et le Plan Biodiversité de

³ Voir le rapport Bernard Chevassus-au-Louis sur l'approche économique de la biodiversité – Avril 2019 et des services liés aux écosystèmes: <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/094000203.pdf>

⁴ On peut citer un article de Serge Morand ou les travaux de la FRB

⁵ Propositions d'Humanité & Biodiversité pendant la construction du plan de relance [accessibles sur www.humanite-biodiversite.fr](http://www.humanite-biodiversite.fr)

2018, qui détaillaient un certain nombre de mesures pour avoir une économie plus favorable à la biodiversité – et dont le bilan récemment fait montrait que leur mise en œuvre restait en partie à faire.

De manière générale, une partie des mesures ou investissements contenus dans le Plan de relance sont des reprises de mesures déjà annoncées auparavant (par exemple l'accompagnement prévu par le MTE, l'Ademe et BPI France pour accompagner les PME dans la transition énergétique).

Dans quelle mesure le plan de relance intègre les enjeux de biodiversité et les propositions d'Humanité & Biodiversité faites avant l'été 2020 ?

De manière globale, le plan intègre quelques mesures ou actions qui sont favorables à la biodiversité et aborde un certain nombre de sujets dont on peut saluer la présence, comme la lutte contre l'artificialisation, la dépollution et la restauration écologique, la gestion forestière durable et son adaptation climatique, ou encore l'agroécologie et le bien-être animal.

Toutefois, elles restent parcellaires, isolées et avec des moyens très limités. Une approche plus globale des enjeux prioritaires d'érosion de biodiversité pour la France et son activité économique auraient probablement fait relever fortement le niveau d'ambition et de moyens et aurait incité à une évaluation *ex ante* des impacts pressentis sur la biodiversité de l'ensemble des mesures du plan.

Par ailleurs, l'absence totale de contreparties, notamment environnementale, aux aides, subventions ou financements à destination des entreprises ou organisations n'est pas acceptable. Il faut s'assurer, avec des moyens adaptés, que les transformations des activités, métiers ou *business models* vers la durabilité soit effectives et que le plan de relance ne soit pas simplement un effet d'aubaine pour maintenir une économie du XXème siècle. Pour accompagner la mise en place de l'ensemble des mesures, des moyens dédiés dans les services des ministères ainsi que les agences comme l'ADEME et l'OFB sont nécessaires, mais sont absents du plan ; tout comme le sont les territoires, alors qu'ils sont incontournables dans la transformation de leurs tissus industriels et des modes de vie.

Nous proposons de parcourir les 3 chapitres du plan pour une analyse plus détaillée ; et plus particulièrement le premier, dont on peut noter qu'il s'intitule « écologie ».

3.2. Le volet : Écologie

Le volet comprend 9 thèmes et mobilise au total 30 milliards d'euros sur un total de 100 mds.

Rénovation énergétique (6,7 Md €)

- Rénovation énergétique des bâtiments privés
- Rénovation des bâtiments publics
- Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux
- Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME

Cette partie affiche 6,7 Mds€ mobilisés pour la rénovation énergétique, sujet majeur pour diminuer les consommations d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays. Même si la diminution des logements vacants permettra de limiter l'expansion urbaine et l'artificialisation – explicitement ciblé – **on pourra regretter qu'il n'y ait pas d'orientation sur la qualité de la rénovation et les matériaux à privilégier**, dont certains ont des impacts forts sur la biodiversité (pollution, usages de ressources...).

La dernière mesure vise l'accompagnement des TPE, artisans et PME dans la transition énergétique, ce qui est appréciable car ils forment une partie importante du tissu économique, même si la prise en compte de la biodiversité dans les démarches ciblées est absente, ne permettant pas une approche globale de la transition écologique pour ces entreprises.

Biodiversité, lutte contre l'artificialisation

- Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience (250 M€)

Cette mesure, en ligne avec la proposition d'Humanité & Biodiversité, est majeure dans sa capacité à être positive pour biodiversité et à créer un cadre de vie favorable pour notre territoire à moyen et long terme. Le montant dédié à la restauration écologique (135 M€, soit 1 pour 1000 du montant du Plan de relance) doit être fortement renforcé, pour ne pas cibler que quelques aires protégées, et être fléché en partie pour la métropole et en partie pour l'outre-mer de manière explicite. Nous nous interrogeons sur la présence d'une ligne concernant la sécurité des barrages dans cette partie, ainsi que sur l'absence d'un volet concernant les l'adaptation des territoires et écosystèmes au changement climatique, dont le développement des Solutions fondées sur la Nature (SfN).

Le développement d'une filière de génie écologique de grande ampleur et créatrice d'emplois aurait pu faire partie des objectifs de cette mesure, pouvant ainsi faire de la France un pionner et un leader international sur la restauration écologique.

- Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé (300 M€)

Mesure également favorable à la biodiversité, la dépollution des sites industriels orphelins et le recyclage foncier des sites sont des points positifs du Plan de relance. Il faudra veiller à la mobilisation et l'accompagnement des acteurs et des territoires ainsi qu'au développement des compétences nécessaires pour développer rapidement et de manière large cette mesure.

- Densification et renouvellement urbain : aide à la densification (350 M€ sur 2 ans)

La densification est plutôt favorable à l'environnement, mais pour aller plus vite sur l'objectif ZAN (Zero Artificialisation Nette) du gouvernement – rappelé dans cette mesure mais qui aurait dû être intégré de manière transversale à l'ensemble des mesures – on regrettera que la question de la fiscalité ne soit pas du tout abordée ici.

- Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience : prévention du risque sismique dans les Antilles (50 M€)
- Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer (250 M€)

Ce chapitre « biodiversité », est malheureusement exclusivement porté sur la question de l'artificialisation et ne traite ainsi que partiellement les pressions sur la biodiversité, notamment sur l'exploitation des ressources, les pollutions ou les espèces exotiques envahissantes.

Décarbonation de l'industrie

- Décarbonation de l'industrie (1,2 Md€ En 2020, 200 M€ dont 100 M€ pour le soutien à l'efficacité énergétique et d'éventuels projets d'adaptation des procédés ainsi que 100 M€ pour le soutien à la chaleur décarbonée. Pour 2021 et 2022, 1 milliard d'euros seront engagés pour le soutien à l'efficacité énergétique, à l'adaptation des procédés et à la chaleur bas carbone dans l'industrie.)

La décarbonation de l'industrie est également un enjeu majeur pour réduire l'impact du pays sur le climat et, indirectement, réduire la pression du changement climatique sur la biodiversité. A noter que cette mesure ne concerne que l'efficacité énergétique et la production de chaleur bas-carbone. Il est mentionné qu'un des impacts ciblés de cette mesure est le développement des filières locales d'approvisionnement en biomasse. Sur ce point, **Humanité & Biodiversité réitère sa demande d'une évaluation de la soutenabilité des filières de production et d'approvisionnement de biomasses, pour garantir que ce changement de production énergétique ne soit pas défavorable à la biodiversité.**

Économie circulaire et circuits courts

- Investissement dans le réemploi et le recyclage (226 M€ via l'abondement du fonds Economie circulaire de l'ADEME de 226M supplémentaires sur 2020, 2021 et 2022)
- Modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets (274 M€ via le fonds Economie circulaire de l'ADEME sous le pilotage du MTE, l'attribution des aides passera par une logique de guichet ou appels à projets)

Les ravages du plastique sur la biodiversité terrestre et aquatique ne sont plus à démontrer. L'objectif de valoriser le plastique pour favoriser son recyclage est positif ainsi que, en amont, la limitation de son usage. Mais au-delà de remplacer un emballage en plastique par une autre matière, ce sont les modes de consommation et la réduction pure des emballages (consommateurs finaux mais aussi emballages intermédiaires pendant la production, transformation et la logistique) qui mériteraient aussi un investissement fort en R&D et en mesures réglementaires.

Transition agricole

- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous (400 M€ dont 30 M pré fléchés sur les DOM)

Les objectifs de cette mesure concernant les aides pour le développement de l'agroécologie, la structuration des filières et le développement des PAT (projets alimentaires territoriaux) sont positifs pour la transformation vers une agriculture durable, mais son montant de 400 M€ soit 4 pour mille du montant du plan) semblent dérisoire pour avoir un impact large sur l'ensemble de l'agriculture française. En comparaison, le budget global de la PAC accordé à la France était égal à 9,548 milliards d'euros en 2018⁶.

- Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal (250 M€)

Le bien-être animal est affiché comme objectif de cette mesure, mais les exemples de projets cités et les indicateurs d'impacts ne vont pas de ce sens et favorisent plutôt l'élevage intensif sans concerner l'objet de la mesure !

⁶ <https://www.touteurope.eu/actualite/budget-de-l-ue-a-qui-profite-la-pac.html>

- Stratégie nationale sur les protéines végétales (100 M€ complétées par des crédits PIA dans le cadre de la stratégie d'accélération sur le marché clé intitulé « Alimentation durable pour la santé » sur l'action de recherche et d'innovation)

On ne peut que soutenir les objectifs du plan protéines, mais une fois de plus, le montant ne semble pas à la hauteur des enjeux. Il conviendra en outre de privilégier le développement des productions destinées directement à l'alimentation humaine.

- Renouvellement et développement des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique (250 M€ financé au fil de l'eau dès l'ouverture du dispositif au 1^{er} janvier 2021)

On regrettera également l'absence d'une vision globale du modèle agricole durable poursuivi pour ensuite être déclinée en un train de mesures cohérents et permettant une transformation large et rapide.

- Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer (200 M€ via appels à projet)

Les objectifs concernant la forêt sont louables mais **nous rappelons que la prise en compte des enjeux des dérèglements climatiques ne se limite pas au développement des capacités de stockage de carbone**. Au-delà des moyens technologiques évoqués, des moyens humains, formés et sur le terrain sont nécessaires pour une gestion durable des forêts et une adaptation réussie à long terme.

Mer

- Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France (50 M€)
- Verdissement des ports (200 M€ + appel à des cofinancements à destination des grands ports maritimes des collectivités et de l'Europe)

Au-delà d'améliorer d'un point de vue environnemental les infrastructures (notons que la question des modes logistiques après les ports n'est pas abordée), les bateaux et techniques, il manque une réflexion sur la soutenabilité des filières pour orienter de manière utile et efficace les financements, sur une ressource déjà grandement surexploitée. Par ailleurs, l'argent public doit-il aller dans des spots publicitaires pour verdir un secteur économique ?

Infrastructures et mobilité vertes (8,58 Md€)

- Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun (1,2 milliards, pourra être complétés par le programme européen REACT EU et les fonds de dotation de soutien à l'investissement global)
- Mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire (4,7 Mds)
- Accélération des travaux d'infrastructures de transport (550 M)
- Verdissement du parc automobile de l'Etat (180 M)
- Aide à l'achat de véhicule propre dans le cadre du plan automobile (bonus, PAC, recharges) (1,9 Md)

- Amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale (50 M ajoutés au FACE de façon additionnelle)

La mobilité durable, devant favoriser en priorité les modes actifs (vélo, marche...) et les modes à faibles émissions (CO2, particules...), est un enjeu écologique majeur et à traiter rapidement ; on ne peut qu'inciter à renforcer ces mesures, en s'assurant que les mesures ont effectivement un impact positif sur le climat et la biodiversité. On regrette en outre que ce chapitre ne traite pas, contrairement à son titre, plus largement des infrastructures, qui ont un réel besoin d'être plus « vertes » et qu'il rate l'opportunité de développer à grande échelle les SfN (Solutions fondées sur la Nature) pour allier infrastructures, biodiversité, gestion de l'eau et adaptation au changement climatique ; ainsi que la nature en ville par exemple.

Technologies vertes (10,7 Md€ et PIA)

- Développer une filière d'hydrogène vert en France (Un investissement global de 3,4 Md€ est prévu pour le financement de cette stratégie d'ici 2023, et jusqu'à 7,2 Md€ d'ici à 2030. 2 Md€ sont inscrits dans le plan de relance, et ces crédits seront complétés par des apports du PIA4)
- Programme d'investissements d'avenir : innover pour la transition écologique (Sur 2021-2023 mobilisation de 3,4 mds)
- Soutien au secteur nucléaire (470 M)
- Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile (Il est prévu 2,6 Md€ sur la période 2020 à 2022, financés par l'État et l'Union Européenne)

Ce chapitre passe globalement à côté des priorités environnementales et de biodiversité, alors qu'il y a de vraies opportunités d'innovations durables, par exemple avec le biomimétisme ou des technologies vertes dans de nombreux secteurs d'activité. Les thématiques évoquées dans le PIA restent très floues et ne permettent pas une réelle analyse de leur plus-value pour la nature – notamment quand l'indicateur de mesure concerne uniquement le CO2 (!).

Bpifrance (2,5 Md€)

- Nouveaux produits Climat de Bpifrance

Cette fois, fidèle à son titre, la mesure concerne uniquement le climat (et l'énergie). Dommage !

3.3. Autres volets

Volet : Compétitivité (34 Md€)

Dans ce chapitre, l'environnement et la biodiversité ont pratiquement complètement disparu. La sécurisation de nos approvisionnements stratégiques ou bien l'orientation des emplois dans la R&D auraient mérités une réflexion écologique pour mieux cibler les soutiens et limiter les éventuels impacts. La « résilience de nos modèles économiques » font une complète abstraction de notre dépendance aux ressources naturelles et énergétiques ou des pollutions générées et n'aborde pas la durabilité de ces modèles économiques. Le développement du numérique n'aborde pas sa facture environnementale non plus, ni la question des données environnementales qui pourraient dans certains cas, avec des traitements intelligents et appropriés, contribuer utilement à la transition écologique et à la production de connaissances sur l'environnement et les écosystèmes.

Ces mesures sont inscrites dans la PLF 2021 voire même dans le PLFR3.

Volet : Cohésion (36 Md€)

Cette partie du plan est de loin la plus précise, détaillée et concrète. Si le soutien à l'emploi, à la formation professionnelle et celle des jeunes sont un incontournable d'un plan de relance, **on ne peut que regretter que les filières des métiers de l'environnement ne soient évoquées et développées comme une voie d'avenir pour les jeunes ; ni comme une possibilité de reconversion** – au-delà du « VTE vert » qui reste très modeste dans son ambition (2 fois 500). La transition des métiers du passé vers les métiers du futur, qui passeront forcément par une intégration des questions environnementales pour faire évoluer les pratiques, est également une grande absente de ce plan.

On regrettera de plus l'absence du sujet « santé environnement » dans le volet santé – qui concerne les bâtiments et la numérisation uniquement !

Le « tourisme durable » n'est que faiblement abordé alors que la malheureuse situation mondiale actuelle était l'occasion d'une refonte profonde d'un tourisme de masse à un tourisme de qualité, moins néfaste pour la nature et mettant en valeur la qualité environnementale retrouvée de nos territoires

Conclusion

En conclusion, « le plan de relance ne prend pas la dimension centrale de la protection de la biodiversité »⁷. Le débat parlementaire qui va s'ouvrir devra rectifier le tir en clarifiant les ambitions principales et les assortissant de moyens à la hauteur de celles-ci. Ce n'est pas un simple plan de relance économique que la France mais un véritable plan de bataille pour une transformation rapide, transversale et cohérente afin réconcilier les activités humaines avec la nature.

⁷ <https://www.actu-environnement.com/ae/news/biodiversite-plan-relance-artificialisation-transition-agricole-36045.php4>

Les Cahiers de la Biodiversité

« Les Cahiers de la Biodiversité » sont une publication de l'association Humanité et Biodiversité paraissant une dizaine de fois par an. Ils présentent les analyses ou propositions de notre association sur des sujets liés à la connaissance et à la gestion de la biodiversité ou à d'autres aspects (agriculture et alimentation, santé, énergie, aménagement du territoire...) pouvant avoir des incidences sur la biodiversité.

Humanité et Biodiversité est une association dont l'objet principal est le renforcement de la perception et de la prise en compte par tous des synergies et des liens indissociables entre l'humanité et la biodiversité. Elle mène des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, des actions de sensibilisation et de communication et développe des échanges avec les différents acteurs sociaux.

L'objectif est d'agir pour la transformation concrète de toutes les pratiques qui affectent la biodiversité. Cette stratégie vise à construire aussi de nouvelles solidarités autour de la nature en veillant à ne pas induire de nouvelles inégalités sociales.

Précédents numéros

Humanité et Biodiversité, 2020. Stratégies européennes pour l'alimentation et la biodiversité et agriculture française. Les Cahiers de la Biodiversité, n°1, juin 2020.

Humanité et Biodiversité, 2020. Nos systèmes alimentaires sont-ils durables ? Les Cahiers de la Biodiversité, n°2, août 2020.

Humanité et Biodiversité, 2020. Comment aller vers des systèmes alimentaires durables ? Les Cahiers de la Biodiversité, n°3, septembre 2020.

Humanité et Biodiversité, 2020. Néonicotinoïdes et compétitivité de la production française de betterave. Les Cahiers de la Biodiversité, n°4, octobre 2020.



Humanité et Biodiversité
94 rue La Fayette, 75010 PARIS
01 43 36 04 72
contact@humanite-biodiversite.fr

WWW.HUMANITE-BIODIVERSITE.FR